

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LE CENTRE DE TRANSFERT D'ENTREPRISE DU QUÉBEC ANNONCE UN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Montréal, le 2 mai 2019 – C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) annonce la signature d'une entente de collaboration avec le Conseil de patronat du Québec (CPQ). Cette annonce vient renforcer la coopération entre les deux organismes qui souhaitent joindre leurs efforts pour soutenir les membres du CPQ concernés par la reprise ou le transfert d'entreprises.

Ensemble, le CTEQ et le CPQ s'engagent à mettre leur expertise professionnelle respective au service des membres du CPQ afin de non seulement les sensibiliser au transfert d'entreprise, mais également les épauler dans leur démarche.

« Nous sommes ravis d'annoncer cette nouvelle entente avec le CPQ. Une telle coopération est un signe très positif que nous lançons au monde des affaires. Ce partenariat permettra d'accélérer le rythme des opportunités d'affaires à travers tout le Québec, parmi une multitude de secteurs d'activités, et favorisera de nouvelles perspectives de développement économique. » a indiqué M. Vincent Lecorne, PDG du CTEQ.

« Le CPQ est très heureux de travailler étroitement avec le CTEQ pour renseigner, outiller et ainsi favoriser l'appétit pour le reprenariat au sein de la communauté des affaires. À travers cette collaboration, nos deux organisations respectives contribueront sans aucun doute à améliorer la vitalité économique de tous secteurs et dynamiser les transferts d'entreprise pour la prospérité économique du Québec » a poursuivi M. Yves-Thomas Dorval, PDG du CPQ.

À propos du CTEQ

Le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) a pour mission de traiter l'enjeu de la relève des dirigeants et du transfert d'entreprise. Le CTEQ mobilise l'ensemble des acteurs du développement économique pour relever le défi du reprenariat et agit en tant qu'acteur facilitateur neutre pour rendre le marché plus transparent et favoriser la pérennité des entreprises du Québec. Le CTEQ est soutenu financièrement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation qui lui a spécifiquement confié le mandat de sensibiliser, d'informer, de coordonner, de mailler et référer les entrepreneurs dans leur processus de transfert et reprise d'entreprises.

À propos du CPQ :

Créé en 1969, à l'issue d'un consensus dégagé entre les entreprises, les syndicats et le milieu universitaire, le CPQ est une confédération de près de 100 associations sectorielles et de plusieurs membres corporatifs (entreprises, institutions et autres employeurs). Il représente ainsi les intérêts de plus de 70 000 employeurs de toutes tailles issus des secteurs privé et parapublic. www.cpq.qc.ca

-30-

Pour plus d'informations

Anne Capitaine | Directrice, communication et affaires corporatives
Centre de transfert d'entreprise du Québec
1 844 200-2837 poste 1018
anne.capitaine@ctequbec.com